

# Accueil de loisirs RIGOLO COMME LA VIE



## Vacances d'Automne 24 au 28 octobre 2022

Pour la commune de Warhem



En raison du contexte sanitaire actuel et des différents arrêtés ministériels et préfectoraux, les dates d'ouverture, le nombre d'enfants accueillis, les plannings d'animation et procédures d'inscription pourraient être modifiés.



RigoLo  
Comme  
La Vie !

ASSOCIATION RIGOLO COMME LA VIE  
162 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX  
03 28 33 32 08 - [rclv.loisirs@rigolocommelavie.fr](mailto:rclv.loisirs@rigolocommelavie.fr)



# LE PROJET RIGOLO COMME LA VIE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE WARHEM

La commune de Warhem, avec Rigolo Comme La Vie, proposent aux enfants propres et scolarisés, âgés de 3 à 15 ans, un accueil de loisirs pour les vacances d'Automne 2022.

Votre accueil de loisirs, c'est avant tout pour votre enfant :

- **Un lieu d'expériences, de loisirs et de découvertes** pour développer ses talents.
- **Des imaginaires et thématiques adaptés** favorisant l'aventure.
- **Une expérience sociale** basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité, pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure.
- **Une équipe d'animation formée**, pour accueillir et accompagner des enfants en situation de Handicap (un rendez-vous entre la famille et Rigolo Comme La Vie sera réalisé avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de l'enfant).



## INSCRIPTIONS

### VOTRE ENFANT A DÉJÀ FRÉQUENTÉ L'ACCUEIL DE LOISIRS DE WARHEM ORGANISÉ PAR RIGOLO COMME LA VIE

Sur votre **compte portail Familles** :  
[rcvloisirs.portail-familles.app](https://rcvloisirs.portail-familles.app)

- 1 Avant la période d'ouverture des réservations** : mettre à jour vos informations et documents et vérifier qu'il n'y ait pas de facture en attente de règlement.
- 2 Pendant la période d'ouverture des réservations** : inscrire votre enfant sur votre compte et réaliser le paiement en ligne.

**OU**

Lors des **permanences** d'inscription.

### NOUVELLE INSCRIPTION

Sur le **portail Famille** dans l'onglet WARHEM :  
[rcvloisirs.portail-familles.app](https://rcvloisirs.portail-familles.app)

- 1 Avant la période d'ouverture des réservations** : télécharger le dossier d'inscription à retourner complété<sup>1</sup> à nos services pour la création de votre compte Famille (traité sous 7 à 10 jours). Mettre à jour vos informations et documents.
- 2 Pendant la période d'ouverture des réservations** : inscrire votre enfant depuis votre compte.

**OU**

Lors des **permanences** d'inscription.

<sup>1</sup>Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés

**Réservation à la semaine complète pour le centre et pour les repas.**



INSCRIPTION EN LIGNE **DU 19 SEPTEMBRE 2022 (9H) au 2 OCTOBRE 2022 (23H59)** SUR : <https://rcvloisirs.portail-familles.app>

INSCRIPTION EN PERMANENCE LE **SAMEDI 1 OCTOBRE 2022 DE 10H À 12H** à la **salle de la mairie**.

RIGOLO COMME LA VIE se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

## Le dossier se compose de

- **La fiche sanitaire** de liaison de l'enfant, accompagnée de la photocopie de ses vaccins obligatoires.
- **La fiche des représentants légaux** de l'enfant et les différents formulaires d'autorisations et d'engagements.
- **Une attestation CAF** (de moins de 3 mois) faisant apparaître votre quotient familial. À défaut le tarif maximum sera appliqué.<sup>1</sup>
- **Votre justificatif de domiciles** (de moins de 3 mois). À défaut le tarif extérieur sera appliqué.

<sup>1</sup> Vous devrez fournir tous les ans en janvier, votre nouvelle attestation CAF pour mettre à jour votre quotient familial. À défaut le tarif maximum sera appliqué

Un délai de traitement administratif des inscriptions est mis en place (7 à 10 jours)

La loi RGPD sur la conservation des données ne nous permet pas de garder vos données plus d'un an. En janvier, il vous sera demandé :

- de valider vos informations, si vous inscrivez votre enfant via le portail famille.
- de nous fournir un dossier papier rempli par vos soins, en cas d'inscription lors des permanences.



## LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation.

### MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **A la permanence** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association Rigolo Comme La Vie, en espèces<sup>1</sup>, en CESU et chèques vacances<sup>2</sup>.
- **Paiement en 2 fois<sup>3</sup>** : un paiement en 2 fois peut être mis en place pour que vous n'ayez pas deux périodes d'inscription à payer. Il peut se faire par chèques (50% avant le début de l'accueil puis 50% le mois suivant l'inscription).

<sup>1</sup> Nous ne pouvons pas rendre la monnaie, le surplus sera en avoir sur votre compte.

<sup>2</sup> Attention ! Le surplus en chèques CESU et chèques vacances sera perdu, n'hésitez pas à faire l'appoint.

<sup>3</sup> Modalités à voir aux permanences d'inscription

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours).



## ANNULATION ET REMBOURSEMENT

**TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS :**

- **Hospitalisation** de l'enfant
- **Maladie supérieure à 3 jours calendaires** et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 3 jours suivant le 1<sup>er</sup> jour d'absence. La déduction intervient le 4<sup>ème</sup> jour.
- **Fermeture exceptionnelle** de l'accueil de loisirs.
- En cas d'**éviction** de l'enfant décidée par le responsable
- **Annulation** réalisée 3 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de la période de centre.

## ASSURANCE

Nous vous demandons de vérifier auprès de votre assureur que votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs.

Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

Pour plus d'informations, retrouvez le **Règlement Intérieur** sur le portail famille.



# TARIFS

		de 0 à 350 €	de 351 à 700 €	de 701 à 1050 €	de 1051 € à 1400 €	Pus de 1401 €
Semaine de 5 jours	tarifs Warhemois	18,80 €	21,30 €	24,70 €	28,90 €	32,20 €
	tarifs Extérieurs	23,60 €	26,60 €	31,20 €	35,90 €	40,40 €
<b>Repas</b> (inclus l'accompagnement pédagogique à hauteur de 4 € pour la semaine)		18,50 €				
<b>Garderie</b> à la demi-heure matin et soir		0,63 €				

Pour bénéficier des tarifs communes, les familles devront justifier de l'un des éléments suivants :

- Etre domicilié sur la commune partenaire (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles de la commune partenaire (attestation de scolarité)
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur la commune partenaire (justificatif de domicile)

# FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS

	Horaires	Lieu d'accueil
<b>Garderie</b>	8h00 - 8h30 8h30 - 9h00	 <b>Salle polyvalente</b> rue des vieux moulins 59380 Warhem
<b>Matin</b>	9h00 - 12h30 accueil échelonné (9h00 à 9h30)	
<b>Repas</b>	12h30 - 13h30	
<b>Après-midi</b>	accueil échelonné de l'après-midi (13h30 à 14h00) 13h30 - 17h00 départ échelonné (17h00 à 17h15)	
<b>Garderie</b>	17h00 - 17h30 17h30 - 18h00	

Le projet pédagogique, le planning d'animation et les sorties seront disponibles sur votre accès blog sécurisé KIDIZZ la semaine précédant le 1er jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires quant aux conditions sanitaires et réglementaires liées au contexte actuel. Votre code d'accès vous sera communiqué par mail ou en format papier le 1<sup>er</sup> jour du centre.



Nos autres partenaires

